



Championnat de voile Desjardins Subaru 2017

Avenant n°1 à l'avis de course

2 PUBLICITÉ

(retirer)

~~2.1 La publicité des bateaux participants ne doit pas entrer en conflit avec les commanditaires du CRYQ. [DP]~~

(modifier)

2.1. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. [DP]